

Déclaration d'intention concernant la souscription de groupes de placement immobiliers

L'investisseur soussigné prend connaissance des statuts, du règlement de la fondation, du prospectus, des directives de placement ainsi que du règlement relatif aux émoluments et frais dans leur version actuellement en vigueur et les approuve pleinement et sans réserve. Il accepte en outre les conditions générales contractuelles et prend connaissance de l'aperçu des conditions¹. L'investisseur attribue **de manière contraignante** l'ordre suivant²:

Numéro de valeur	Groupe de placement	Souscription Montant en CHF
10615013	Immobilier Suisse ESG
38555648	Immobilier Suisse Age et Santé ESG
13683758	Immeubles commerciaux Suisse ESG

Les personnes intéressées sont ajoutées à la liste des personnes intéressées dans l'ordre de réception par l'organe de gestion de la Fondation de placement Swiss Life. Pour chaque remplacement, chaque investisseur est pris en compte à hauteur de 5 millions de francs au maximum, dans la mesure où il existe d'autres personnes intéressées au moment du remplacement. Une fois le remplacement effectué, l'investisseur est réinscrit sur la liste des personnes intéressées jusqu'à ce que le volume de souscription souhaité soit atteint.

La déclaration d'intention est valable jusqu'à sa révocation écrite ou jusqu'à la fin de l'année civile. Si l'investisseur souhaite rester sur la liste des personnes intéressées, il doit remettre une nouvelle déclaration d'intention avant le 31 décembre. Vers la fin de l'année, l'investisseur reçoit une invitation en ce sens de la part de la Fondation de placement Swiss Life.

Conditions de traitement:

Dès que l'organe de gestion est en mesure de proposer à la personne intéressée des droits à souscrire, l'investisseur dispose de **trois** jours ouvrables pour accepter ou refuser l'offre, faute de quoi, il n'est pas pris en compte pour le remplacement correspondant.

Le remplacement est effectué à la VNI du jour.

Nom de l'investisseur:

Adresse de l'investisseur:

Compte: (veuillez indiquer l'IBAN)

Auprès de: (veuillez indiquer le nom de la banque et le numéro de clearing)

Dépôt:

auprès de la Fondation de placement Swiss Life: (veuillez indiquer le numéro de dépôt) ou

auprès de la banque susmentionnée: (veuillez indiquer le numéro de dépôt)

Lieu: Signatures:

Date: Nom/prénom:

¹ Les documents sont disponibles à l'adresse: www.swisslife.ch/fondationdeplacement.

² L'investisseur prend connaissance du fait que l'ordre n'est considéré comme accepté que lorsque la Fondation de placement Swiss Life l'a confirmé par écrit (e-mail).